

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-157****SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

FB/AP/CJ n° 2020/07

Objet de la délibération :**OBJET**

Relance de la vente d'un bien
immobilier appartenant au
domaine privé de la commune
Parcelle AE 101
10 Place du Change à Epernon

NOMBRE DE CONSEILLERSEn exercice : **29**Présents : **23**Pouvoirs : **06**Votants : **29**

Date de la convocation :
8/06/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à A. THÉRON-CAPLAIN
ROYNEL Eric, pouvoir à F. BELHOMME
BEULÉ Simone, pouvoir à D. DURAND
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER
AMELOT Thomas, pouvoir à P. EVENO
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE.

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Conseil municipal,

VU les articles L2241-1 et suivants du Code de Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;
VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre 2019 portant sur les conditions de vente de la parcelle privée de la commune située au 10 place du Change ;

CONSIDERANT que ce bien immobilier appartient au domaine privé de la Commune ;

CONSIDERANT que le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

CONSIDERANT la délibération du 08 avril 2019 portant actualisation de la valeur du terrain susvisé,

CONSIDERANT l'estimation de France Domaine en date du 20/09/2019 du bien communal situé 10 place du Change à Epernon cadastré section AE n° 101, surface de terrain de 238 m², surface de plancher de 109 m², valeur estimée à 213 000 € H.T.

CONSIDERANT la mise en vente aux enchères (WEBENCHERESIMMO) du bien situé 10 Place du Change à Epernon cadastré section AE n° 101.

CONSIDERANT le fait que la mise aux enchères n'a pas abouti à ce jour à la vente de ce bien ;

CONSIDERANT qu'il convient d'élargir les conditions de vente du bien immobilier situé 10 Place du Change à Epernon en recourant à tous médias de diffusion existants de manière à toucher un public plus étendu ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :



2020-158

- de relancer la vente par tous moyens utiles, en reprenant comme mise à prix l'estimation du Pôle d'évaluation domanial soit 213 000 €,
- d'informer le public de la mise en vente de ce patrimoine par un affichage sur site ainsi qu'une communication diffusée sur le site internet de la commune et sur les deux panneaux électroniques extérieurs de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire (étude de Maître Cécile Languedoc à Epernon), après délibération portant cession, dans les conditions de droit commun.

Fait et Délibéré à Epernon, le 14 septembre 2020
Le Maire,



F. BELHOMME